

**Les politiques publiques d'inclusion financière du secteur informel en Algérie :
Analyse critique du rôle du dispositif ANADE (Ex. ANSEJ) de Béjaia.**

**Public policies for financial inclusion of the informal sector in Algeria: A critical analysis of
the role of the ANADE (Ex. ANSEJ) mechanism in Béjaia.**

BRAHMI Lila * MAA, Université de Béjaia (Algérie), lila.brahmi@univ-bejaia.dz

BOUKHEZER Nacira, Professeur, Université de Béjaia (Algérie), nacira.boukhezer@univ-bejaia.dz

Received: 20 November 2025

Accepted: 29 November 2025

Published: 20 December 2025

Résumé:

Cette étude examine le rôle du dispositif ANADE (ex-ANSEJ) dans la promotion de l'inclusion financière des entrepreneurs du secteur informel en Algérie, à travers une approche mixte combinant l'analyse documentaire et l'étude empirique des performances des dispositifs. Les résultats montrent que les mécanismes de financement et d'accompagnement de l'ANADE offrent des opportunités réelles d'intégration financière, mais l'impact reste limité par des obstacles administratifs, une faible sensibilisation des entrepreneurs et une efficacité variable de l'accompagnement. L'analyse permet ainsi de formuler plusieurs recommandations visant à renforcer la qualité du suivi, améliorer l'accès à l'information et ajuster les programmes afin d'accroître leur impact sur l'inclusion financière et la structuration des activités informelles.

Mots clés: ANADE, Secteur informel, Emploi, Inclusion financière, Microentreprises.

Abstract:

This study examines the role of the ANADE (formerly ANSEJ) in promoting financial inclusion for entrepreneurs in the informal sector in Algeria, through a mixed approach combining documentary analysis and an empirical study of the devices' performance. The results show that the financing and support mechanisms of ANADE offer real opportunities for financial integration, but the impact remains limited by administrative obstacles, low awareness among entrepreneurs, and variable effectiveness of the support. The analysis thus allows us to formulate several recommendations aimed at strengthening the quality of monitoring, improving access to information, and adjusting programs to increase their impact on financial inclusion and the structuring of informal activities.

Keywords: ANADE, Informal sector, Employment, Financial inclusion, Microenterprises

* Auteur correspondant

1. Introduction:

Le secteur informel représente une part significative de l'économie de nombreux pays en développement, notamment celle de l'Algérie. Malgré sa significative contribution à l'emploi et à l'activité économique, il se caractérise par une faible productivité, des revenus insuffisants, une exclusion sociale et un accès restreint aux services financiers et aux droits du travail (OIT, 2022). Ainsi, cette prédominance pose des défis majeurs pour le développement économique et social, notamment en termes de fiscalité, de protection sociale et d'accès aux services financiers formels (BIT, 2014).

Face à cette réalité, l'inclusion financière apparaît comme un outil stratégique permettant non seulement d'intégrer progressivement les acteurs informels à l'économie structurée, mais aussi de favoriser une croissance plus inclusive et durable (Banque d'Algérie, 2023). L'objectif principal est de faciliter l'accès aux services financiers formels, tels que les comptes bancaires, les crédits et les assurances, afin de promouvoir la formalisation des activités économiques et d'améliorer la résilience financière des individus et des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) (AFI, 2021).

Dans cette optique, les autorités algériennes ont adopté plusieurs initiatives visant à faciliter l'accès des entrepreneurs, notamment ceux issus du secteur informel, aux services financiers et aux dispositifs d'accompagnement et de soutien à l'entrepreneuriat.

Parmi ces initiatives, la création de l'**Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat (ANADE)**, qui a pris, depuis 2021, le relais de l'ancienne agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ). À travers ses mécanismes de financement, de formation et de suivi, l'ANADE constitue un levier essentiel pour encourager la formalisation des activités économiques et renforcer l'inclusion financière des entrepreneurs (Plan de Relance Economique, 2020).

Ainsi, ce papier analyse les stratégies et défis de l'inclusion du secteur informel, en s'appuyant sur le cas de dispositif de l'ANADE de la wilaya de Béjaia, pendant la période d'étude 2007-2022. Cette réflexion permettra d'apporter des recommandations stratégiques pour améliorer l'efficacité de ces politiques et renforcer leur impact sur l'intégration durable des acteurs du secteur informel. En effet, l'étude se justifie par l'importance capitale de l'ANADE dans la dynamisation de l'entrepreneuriat informel en Algérie, ainsi que par son rôle pionnier dans l'allègement des barrières d'accès au financement et l'accompagnement des micro-entrepreneurs. En effet, face à un contexte socio-économique caractérisé par une forte informalité et des difficultés d'accès aux ressources financières, et des formations insuffisantes, l'ANADE constitue un levier indispensable pour stimuler l'activité économique, réduire la précarité et favoriser la formalisation progressive des acteurs économiques marginalisés.

De ce fait, la question centrale à laquelle cette recherche vise à apporter des éléments de réponse, est la suivante : *« Dans quelle mesure les politiques d'inclusion mises en place par l'ANADE contribuent-elles à la transition du secteur informel vers une croissance et une formalisation durables en Algérie ? »*

Pour ce faire, l'étude adopte une approche mixte combinant des analyses qualitatives et quantitatives. D'abord, une analyse documentaire explorant les documents d'organismes officiels, tels que la Banque d'Algérie, la Banque Mondiale, le FMI, et des études académiques qui

permettra de contextualiser le sujet. Elle sera complétée par une analyse statistique des données fournies par l'ANADE de Béjaia pour évaluer l'impact des politiques d'inclusion sur la formalisation des activités informelles et la création d'emplois.

Pour la conduite de la recherche, quatre points seront examinés. Le premier présente le contexte de l'économie informelle et son intégration dans les politiques d'inclusion financière en Algérie. Le second décrit les stratégies adoptées par les dispositifs de micro-crédit en Algérie. Le troisième analyse l'impact de dispositif de l'ANADE sur la formalisation d'activités informelles en micro-entreprises et la création d'emplois. Enfin, le dernier fait ressortir les obstacles du dispositif entravant la formalisation des activités informelles permettant de dégager des pistes d'amélioration et des recommandations en vue d'une meilleure efficacité du dispositif.

2. Le contexte de l'économie informelle et de l'inclusion financière en Algérie

L'inclusion financière est aujourd'hui un enjeu majeur pour le développement économique en Algérie, notamment dans le contexte dominé par un secteur informel. Les politiques visant à promouvoir l'inclusion financière ont pour but de garantir l'accès aux produits et services financiers formels pour tous les individus et les entreprises (Banque Mondiale, 2025). Cette synthèse se propose de présenter l'économie informelle en Algérie et les politiques publiques d'inclusion financière mises en place.

2.1. L'économie informelle en Algérie

L'économie informelle freine une croissance inclusive en excluant une partie significative de la population des systèmes de protection sociale. Elle limite l'efficacité économique, accentue les inégalités de revenus, notamment en période de crise, et maintient des disparités intergénérationnelles et de genre, affectant particulièrement les femmes et les jeunes. De plus, en réduisant la base imposable, elle affaiblit la capacité budgétaire des États et compromet la qualité des services publics, limitant ainsi le potentiel de développement économique durable (FMI, 2021).

Comme dans de nombreux pays en développement, l'économie informelle représente une composante significative du PIB algérien. Une étude sur l'évolution de l'économie parallèle dans les pays méditerranéens entre 1995 et 2010 révèle une forte volatilité en Algérie, avec une contribution au PIB oscillant entre 32,4 % et 46,4 %, pour une moyenne de 39,47 % et un écart type de 4,68, témoignant de son instabilité structurelle (ATMANI & MOUFFOK, 2023). Durant la période 2010-2018, elle est estimée à une moyenne de 29 % selon la Banque Mondiale (2021), reflétant les efforts des autorités publiques pour limiter son expansion. Bien que ce niveau soit inférieur à la moyenne des pays émergents (32,8 %), il reste supérieur à la moyenne maghrébine (22 %), plaçant l'Algérie au cinquième rang régional (BERBAR, 2022).

L'essor de l'économie informelle découle des limites des politiques économiques des années 70-80, qui ont accentué le chômage et la pauvreté. Ce secteur est devenu une alternative face à un système rigide, offrant des solutions de subsistance et s'imposant comme un mécanisme d'adaptation et de création d'emplois (SADEG, 2009). Ce phénomène est structurellement ancré

dans l'économie. Entre 1992 et 2006, son évolution suit deux grandes phases : La première phase, marquée par le Programme d'Ajustement Structurel (PAS), a vu une stagnation de l'emploi (+1,2 %) et une aggravation du chômage suite aux restructurations économiques et aux suppressions d'emplois publics. La seconde phase, caractérisée par la stabilisation et la croissance, a connu une augmentation importante de la population occupée (+80,8 %) et une baisse du chômage, soutenues par la reprise économique et la hausse des cours du pétrole (ADAIR & BELLACHE, 2012).

Ces transformations s'accompagnent d'une modification de la structure de l'emploi : le salariat permanent recule fortement (de 59 % en 1992 à 32,7 % en 2006) au profit de l'auto-emploi, dont l'effectif a plus que doublé. Parallèlement, le travail non permanent, principalement concentré dans le secteur privé (84 % en 2005), et le nombre d'aides familiales ont fortement augmenté (de 260 000 en 1992 à 692 000 en 2006), traduisant l'essor du travail informel (ADAIR & BELLACHE, 2012).

Par ailleurs, selon les estimations du taux d'affiliation à la sécurité sociale, le taux d'emploi informel en Algérie a reculé de 50,4 % à 41,9 % entre 2009 et 2019, mais demeure prépondérant dans le secteur privé, représentant environ deux tiers de l'emploi, soit environ 4,7 millions de travailleurs. Cette dualité du marché du travail se traduit par un secteur public offrant une protection élevée et des salaires plus élevés, mais souffrant de rigidités, tandis que le secteur privé, plus flexible, se caractérise par des salaires bas et une précarité accrue. En 2019, seuls 39,5 % des emplois étaient permanents, majoritairement dans le secteur public, tandis que les employeurs et indépendants du secteur privé constituaient 30,8 % de l'emploi total (Plan de Relance Economique, 2020).

Les secteurs les plus touchés par l'informalité entre 2001 et 2010 sont l'agriculture (part des emplois informels passant de 71 % à 54,8 %), suivie par le commerce, la construction, l'hôtellerie-restauration et les industries manufacturières. L'informalité est particulièrement concentrée dans les petites entreprises (près de 70 %), tandis qu'elle reste marginale dans les entreprises de plus de 10 salariés (moins de 1 %). Elle est dominante dans les activités exercées à domicile et dans les entreprises sans local dédié (57 %), alors qu'elle est moins répandue dans les services publics, les activités financières et le secteur de l'énergie (SOUAG, 2018).

Le développement de l'économie informelle en Algérie résulte d'une combinaison de facteurs structurels, conjoncturels et réglementaires (BELLACHE, 2010) :

- **Facteurs structurels** : Exode rural massif, industrialisation insuffisante, concentration de l'emploi dans des secteurs à forte composante informelle (BTP, commerce, artisanat), croissance démographique rapide et augmentation de la participation féminine au marché du travail.
- **Facteurs conjoncturels et institutionnels** : Crise des années 1980 (chute des revenus pétroliers, rigidité de la planification centralisée), politiques d'ajustement structurel des années 1990, libéralisation incontrôlée, défaillances du cadre réglementaire (fiscalité lourde, faiblesse des contrôles, complexité administrative), et crise sécuritaire des années 1990 ayant affaibli l'État.

Durant les années 2000, la faible productivité du secteur privé, les contraintes réglementaires, l'accès limité au financement et le manque de main-d'œuvre qualifiée ont freiné la croissance des entreprises formelles et favorisé le recours à l'informalité. La crise de la COVID-19 a aggravé ces

difficultés, détériorant la situation financière des entreprises, augmentant le chômage et réduisant le volume d'heures travaillées, renforçant ainsi la place du secteur informel (Banque Mondiale, 2021).

L'économie informelle, dominée par des unités de subsistance échappant à la régulation, génère d'importantes pertes fiscales, réduisant la capacité de l'État à financer les services publics essentiels (SMAILI & KOLLI, 2018). Selon les statistiques officielles, 57 % des travailleurs (environ 6,2 millions de personnes) ne sont pas affiliés à l'administration fiscale, ce qui se traduit par une faible couverture sociale et un manque à gagner important pour les recettes fiscales et parafiscales (BESSAADI, 2021). La masse monétaire circulant hors du circuit bancaire a atteint 8 030,76 milliards de dinars en 2023, soit une croissance de 8,6 % par rapport à 2022, contribuant à 46,7 % à la croissance de la masse monétaire et représentant 34 % de l'agrégat M2. Cette expansion alimente l'économie informelle et accentue les dysfonctionnements institutionnels, soulignant l'urgence d'une accélération de la digitalisation des paiements (Banque Algérie, 2024). Pour réduire les obstacles à l'entrée dans le secteur formel, les autorités algériennes ont mis en place une stratégie intégrée combinant incitations fiscales, simplification administrative et accès au financement. Le FMI souligne l'impact des contraintes réglementaires et des distorsions économiques sur la croissance de l'économie informelle (FMI, 2021) et recommande un renforcement des contrôles et des obligations déclaratives. Des mesures telles que l'obligation de déclaration des informations clients et transactions par les grandes entreprises, des sanctions accrues pour les employeurs ne déclarant pas leurs salariés, et la mise en place de codes-barres sur les marchandises pour améliorer la traçabilité ont été introduites dans diverses lois de finances.

D'autre part, la digitalisation des paiements et l'essor de la finance islamique sont considérés comme des leviers stratégiques pour favoriser l'inclusion financière. La digitalisation facilite l'accès aux services bancaires à moindre coût, réduit les contraintes d'accès au crédit et élargit la distribution des services via des canaux numériques (KAMELI, GODIH, & LAZREG, 2023).

A ce niveau, la Banque d'Algérie a introduit la finance islamique pour mobiliser des ressources et financer des projets conformes à la Charia. En 2023, les dépôts islamiques ont atteint 680,1 milliards de dinars (+22,6 % par rapport à 2022), et les financements islamiques ont progressé de 16,4 % pour atteindre 458,5 milliards de dinars. Cette dynamique met en évidence le rôle croissant de la finance islamique dans l'inclusion financière, offrant des services bancaires conformes à la Charia à une frange de la population réticente au circuit bancaire officiel pour des raisons religieuses (Banque d'Algérie, 2024).

Par ailleurs, la mise en place du statut d'auto-entrepreneur, l'évaluation des pertes fiscales et la récupération des capitaux hors du circuit bancaire participent à l'intégration progressive du secteur informel dans l'économie formelle (Plan d'action du gouvernement, 2021). Toutefois, la modernisation des dispositifs de contrôle, l'amélioration de la collecte et du traitement des données fiscales, ainsi que la promotion du e-paiement et du e-commerce constituent des leviers stratégiques pour réduire l'ampleur du marché informel. Des mesures spécifiques, comme l'encadrement des activités artisanales et la facilitation de l'accès aux infrastructures commerciales, offrent des alternatives viables aux opérateurs du secteur informel.

Une étude de l'OIT (2023) a analysé les causes et spécificités de l'économie informelle dans des secteurs clés (agriculture, artisanat, commerce, BTPH) et a formulé des recommandations pour sa formalisation, ainsi que l'élaboration d'une feuille de route nationale basée sur une approche inclusive et un dialogue social renforcé. Le PNUD a soutenu le développement des startups algériennes en collaboration avec le ministère de l'Économie de la Connaissance, en renforçant les capacités des incubateurs et centres d'appui tels qu'Algeria Venture et l'Algerian Startup Fund, via des formations techniques et un appui financier ciblé (Nations Unies Algérie, 2024).

2.2. L'inclusion financière : une priorité pour les politiques publiques

L'intégration de l'économie informelle dans le système financier formel est un enjeu majeur pour les politiques publiques la considérant comme un outil essentiel pour la formaliser. Cela peut se faire par le biais de diverses stratégies, notamment l'éducation financière, la simplification des procédures d'enregistrement des entreprises et le développement de produits financiers adaptés aux besoins des acteurs informels (AFI, 2021). En effet, un accès élargi à des services financiers adaptés et abordables (paiements, épargne, crédit, assurance), favorise ainsi l'intégration économique des individus et entreprises tout en renforçant la stabilité et l'efficacité du marché (Banque Mondiale, 2025).

Une étude publiée dans les Cahiers du CREAD souligne que l'inclusion financière en Algérie repose sur l'accessibilité aux services financiers, la densité du réseau bancaire, la diversification des produits et l'éducation financière (FEREDJ, MADADI, & ADELLAH EL HIRTSI, 2021). Cependant, les principaux obstacles à cette inclusion relèvent davantage d'une exclusion volontaire que de contraintes structurelles. La méfiance envers les institutions se manifeste par la perception d'une non-nécessité d'un compte bancaire (39 %) et la disponibilité d'un compte familial (23 %). La complexité des procédures et le coût des services sont des freins mineurs (7 % et 3 % respectivement). L'éloignement des agences est également cité comme une contrainte. L'exclusion financière est subie par les jeunes, les populations à faible revenu et les moins instruits, reflétant des barrières socio-économiques limitant leur accès aux services financiers.

Ainsi, pour encourager la formalisation de la finance informelle, la Banque d'Algérie a mis en place plusieurs mesures, notamment la promotion des paiements électroniques, la modernisation du système bancaire et la mise en place de réglementations favorisant l'inclusion financière. Cependant, une étude analysant ces actions souligne que des obstacles persistent, notamment en raison de la résistance au changement et de la persistance de pratiques informelles profondément ancrées (DERDER & BENAMMAR, 2022).

Parallèlement, diverses politiques ont été mises en place pour renforcer l'inclusion financière des micro-entreprises, en leur offrant un soutien et un meilleur accompagnement (Plan d'action du gouvernement, 2021). Le gouvernement algérien a initié des réformes structurelles visant à développer l'entrepreneuriat en améliorant le climat des affaires, en simplifiant les procédures administratives et en intégrant la culture entrepreneuriale dans l'éducation. Ces réformes visent à mieux encadrer la création des petites entreprises et à soutenir celles en difficulté, notamment celles issues de dispositifs publics comme l'ANADE, l'ANGEM et la CNAC, afin de corriger les insuffisances des anciennes dispositions qui transformaient les jeunes chômeurs en jeunes endettés et donnaient naissance à des entreprises à très courte durée de vie.

En effet, les statistiques indiquent que 17 297 PME privées ont cessé leurs activités en Algérie en 2020 (soit 1,4 %), dont 59,95 % étaient des entrepreneurs individuels. Les artisans ont été les plus touchés (53,67 % des radiations), suivis par le secteur agricole (33,27 %). Fin 2020, 11 487 PME privées ont été réactivées (0,93 % du total), réparties entre 51,22 % affiliées à la CNAS et 48,78 % à la CASNOS (Bulletin d'Information Statistique des PME, 2021). De plus, la pandémie de COVID-19 a fortement impacté les PME, entraînant la fermeture de près de 60 % d'entre elles et des pertes d'emplois importantes. Plus de 56 % des dirigeants d'entreprise ont fait état de difficultés fiscales, tandis que 61 % ont exprimé un besoin urgent de financement. La réactivation des PME repose sur un dispositif d'accompagnement destiné à améliorer leur compétitivité et leur résilience (Banque Mondiale, 2020).

Enfin, des initiatives gouvernementales ciblées, telles que la promotion de l'entrepreneuriat dans les zones enclavées et l'instauration de dispositifs spécifiques, contribuent à un développement économique inclusif et durable. L'intégration de l'esprit entrepreneurial et de l'innovation dans les cursus éducatifs, ainsi que le renforcement de la collaboration entre micro-entreprises, start-ups, universités et centres de recherche (Centre de Développement de l'Entrepreneuriat - CDE, incubateur universitaire) sont des exemples. Le CDE se concentre sur la sensibilisation à la culture entrepreneuriale, la formation des étudiants et l'accompagnement des porteurs de projets. L'incubateur universitaire, soutenu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, vise à favoriser l'émergence de start-ups innovantes, contribuant à la transformation économique et à la réduction du chômage des diplômés (HAMZA, MOHAMMED DJAMANE, & CHACHOUA, 2023). Ces dispositifs ont été récemment élargis aux diplômés des centres de formations professionnelles.

3. Les stratégies adoptées par les dispositifs de micro-crédit dans l'inclusion financière des entrepreneurs

Plusieurs dispositifs mis en place en Algérie pour soutenir l'entrepreneuriat et l'emploi, notamment l'ANADE, l'ANGEM et la CNAC. Chacun de ces dispositifs a évolué au fil du temps pour mieux répondre aux besoins des entrepreneurs et aux réalités économiques du pays et les changements imposés à l'international.

3.1. L'ANADE (Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat)

L'ANADE, remplaçant l'ancienne ANSEJ, se concentre désormais sur l'appui au développement de l'entrepreneuriat, avec un accent sur l'innovation, la diversification économique et l'intégration des nouvelles technologies (Plan de Relance Economique, 2020). Créée en 1996 sous la tutelle du Ministre Délégué chargé de la Micro Entreprise, l'ANSEJ avait pour objectif principal de promouvoir l'emploi des jeunes en les aidants à créer leurs propres entreprises. Destiné aux jeunes âgés entre 18 et 35 ans (avec une extension jusqu'à 40 ans sous condition de création d'emplois), ce dispositif offrait, en complément des prêts bancaires, un soutien financier incluant des prêts à taux zéro et un accompagnement dans le montage et le suivi des projets.

Malgré un financement massif de microentreprises, le dispositif ANSEJ a montré des limites structurelles, notamment un taux élevé de surendettement, un manque d'accompagnement

managérial et des lourdeurs administratives. Son impact sur l'économie informelle est resté limité en raison d'une faible adhésion des acteurs informels, souvent méfiants à l'égard des institutions publiques (KHERCHI & TACOUCHE , 2013).

Face à ces insuffisances, l'ANSEJ a été remplacée en 2020 par l'ANADE, conformément au décret exécutif n° 20-329, dépendant du ministère de l'économie de la connaissance, des start-up et de la micro-entreprise. Cette réforme introduit un soutien plus global au développement entrepreneurial, incluant la simplification des procédures administratives, l'amélioration de l'accès au financement via des prêts à taux bonifié et des subventions (YAMANI & BENSEDAT, 2022). Elle vise également à renforcer l'esprit entrepreneurial par des centres spécialisés et des formations adaptées, favorisant ainsi l'innovation et l'employabilité des jeunes. L'ANADE repose sur un dispositif national facilitant la création de petites entreprises grâce à un accompagnement complet (financement, formation, suivi) pour optimiser leurs chances de réussite (ANADE, 2024). Parallèlement, une stratégie vise à stimuler les start-ups en intégrant l'innovation au développement économique, s'appuyant sur la structuration d'écosystèmes favorisant le transfert technologique, l'accompagnement, un cadre juridique clarifiant leur statut et des options de financement variées (Algérie Venture, Algeria Start-up Fund, crowdfunding) (Plan de Relance Economique, 2020).

3.2. L'ANGEM (Agence nationale de gestion de micro-crédit)

Le micro-crédit en Algérie, initié en 1999, par l'Agence de Développement Social (ADS), visait initialement la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'auto-emploi. Toutefois, son efficacité a été entravée par des défaillances structurelles et institutionnelles, telles les restrictions du microcrédit aux seules banques publiques, l'absence de mécanismes d'identification des bénéficiaires et la perception du prêt comme un financement public non remboursable. De plus, l'asymétrie d'information, la lenteur administrative et le manque de garanties des emprunteurs accentuent les risques de non-remboursement (FOURNIER, 2003).

Pour surmonter ces contraintes, la gestion du dispositif a été transférée de l'ADS à l'ANGEM en 2004, sous la tutelle du Ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme. Cette réforme vise à renforcer l'inclusion financière des populations vulnérables, en particulier les femmes, en offrant des prêts pour financer des activités génératrices de revenus (BELADJINE & MOHAMMED BELKEBIR, 2023). Ce dispositif a également été confrontée à des défis, notamment la faible diversification des secteurs financés et l'absence de suivi post-financement, limitant son impact sur la réduction du chômage et l'accompagnement efficace des entrepreneurs (BOUZAR & LOUGGAR, 2019).

Pour améliorer son efficacité, l'ANGEM a mis en place des réformes visant un meilleur accompagnement des bénéficiaires, la diversification des secteurs financés et le renforcement de la collaboration avec les institutions de formation. Son intervention repose sur deux types de financements : l'acquisition de matières premières pour les artisans et la création de projets pour développer la production. Des services non financiers, tels que la formation et l'orientation, visent à renforcer les compétences des entrepreneurs. L'agence s'attache à favoriser l'inclusion financière des populations marginalisées, l'entrepreneuriat féminin et les initiatives locales. Un partenariat stratégique avec l'ANADE vise à renforcer l'accompagnement des bénéficiaires du microcrédit, favoriser l'entrepreneuriat et créer des emplois, tout en assurant un suivi rigoureux

pour évaluer l'impact économique (ANGEM, 2025).

3.3. La CNAC (Caisse nationale d'assurance chômage)

Créée en 1994 pour atténuer les effets sociaux du plan d'ajustement structurel, la CNAC, relevant du ministère du travail, de la protection sociale et de la formation professionnelle, indemnise les travailleurs licenciés pour raisons économiques. En 2003, elle a élargi son action au soutien de la création d'activités économiques, ciblant spécifiquement les travailleurs licenciés. Depuis 2004, son champ d'intervention s'est élargi à tous les chômeurs de 30 à 50 ans, puis à 55 ans depuis 2010 (CNAC, 2023). Contrairement à l'ANSEJ qui s'adresse aux jeunes entrepreneurs, la CNAC accompagne un public plus âgé et propose un programme de formation en employabilité à travers ses clubs spécialisés. Elle offre des aides financières et fiscales aux candidats remplissant les conditions d'éligibilité (âge, statut de chômeur, qualifications, contribution au financement du projet) (ZOURDANI & SAM, 2022).

Cependant, la CNAC a rencontré des difficultés liées à la viabilité des projets financés, principalement en raison d'un manque de compétence en gestion des bénéficiaires, d'une sélection insuffisamment rigoureuse des projets et de défis liés à l'accès au marché (ELGHAZI, KERZABI, & HARRAR, 2020). En réponse, la CNAC a renforcé ses critères de sélection, mis en place des programmes de formation obligatoires et développé des partenariats avec des organisations professionnelles pour assurer un meilleur suivi des projets.

Depuis janvier 2022, la gestion du dispositif CNAC a été transférée à l'ANADE, sous la supervision du Ministère chargé de la Micro-entreprise. Les projets validés mais non encore financés par la CNAC ont été transmis à l'ANADE, conformément à un arrêté interministériel (JO N°35). L'ANADE prend en charge ces dossiers selon ses règles, tandis que la CNAC conserve la responsabilité du recouvrement des prêts accordés avant cette transition, en vertu du décret N°22-45 du 19 janvier 2022 (CNAC, 2023).

3.4. Apports des dispositifs dans la création des micro-entreprises et d'emplois

Le tableau N° 01 présente une synthèse des réalisations cumulées des dispositifs ANADE, ANGEM et CNAC depuis leur mise en place jusqu'à fin 2020, sur la base des données du Bulletin d'information statistique de la PME.

Tableau n1. Rapport cumulatif des réalisations des dispositifs au 31/12/2020

	Nombre de projets financés	Nombre d'emplois créés	Montants octroyés en millions DA
ANADE	386 714	923 071	1 264 237,02
ANGEM	942 214	1 379 721	63 082,84
CNAC	154 542	327 242	526 556,01
Total	1 483 470	2 630 034	1 853 875,87

Source : Auteures à partir des données du Bulletin d'information statistique de la PME, 2021.

Les divers dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat en Algérie (ANADE, ANGEM et CNAC) ont financé 1483 470 projets jusqu'à fin 2020, générant 2 630 034 emplois et représentant un investissement global de 1853875,87 millions DA. L'ANGEM se distingue par le plus grand nombre de projets financés (63,51 %) et d'emplois créés (1 379 721), malgré un financement plus modeste (63 082,84 millions DA, soit 3,4 % du total). En revanche, l'ANADE, bien que finançant moins de projets (26,07 %), a mobilisé la plus grande part des investissements (1 264 237,02 millions DA, soit 68,19 %), générant 923 071 emplois. La CNAC, avec 10,42 % des projets financés, a octroyé 526 556,01 millions DA (28,4 % du total) et permis la création de 327 242 emplois.

Cette priorité en termes du volume de financements et d'impact peut être justifiée par plusieurs avantages :

- **Accessibilité et simplification :** L'ANGEM se distingue par une accessibilité élargie et des procédures simplifiées, favorisant l'inclusion financière d'un public diversifié (femmes au foyer, artisans, agriculteurs, travailleurs indépendants). Près de 90,38 % de ses financements sont alloués à l'achat de matières premières, avec des montants généralement inférieurs à 1 million de DA et des délais de traitement réduits. En revanche, l'ANADE et la CNAC exigent des investissements plus lourds (minimum 5 millions DA pour la CNAC et 50 millions DA pour l'ANADE), impliquant des conditions plus strictes et un processus d'instruction plus long, ciblant respectivement les jeunes diplômés ou qualifiés et les chômeurs porteurs de projets (ANADE, 2024) (CNAC, 2023).

- **Secteurs d'activité privilégiés :** L'ANGEM privilégie les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre (Très Petite Industrie, services, artisanat, agriculture), qui concentrent 91 % des prêts et 90,66 % des montants alloués. À l'inverse, l'ANADE et la CNAC financent des projets plus capitalistiques, nécessitant des investissements élevés en équipements et infrastructures, mais générant moins d'emplois directs (maximum 2 ou 3 emplois). L'ANADE a orienté 68,6 % de ses financements vers les services (28%), l'agriculture (15%), le transport de marchandises (14,6%) et l'artisanat (11%). Les secteurs les plus bénéficiaires (services, agriculture, transport, BTPH, industrie) ont absorbé près de 78,84 % des montants totaux alloués (Bulletin d'Information Statistique des PME, 2021).

- **Implantation géographique :** L'ANGEM se distingue par une forte implantation sur l'ensemble du territoire, notamment dans les zones rurales, grâce à un modèle organisationnel décentralisé (49 agences de wilaya, 10 antennes régionales, 548 cellules d'accompagnement). Cette couverture étendue permet un accès facilité au microcrédit là où les financements classiques sont limités. En revanche, l'ANADE et la CNAC sont principalement présentes dans les grandes villes, avec respectivement 51 succursales et des annexes locales pour l'ANADE, tandis que la CNAC dispose de 13 agences régionales et 48 agences locales.

4. Analyse de l'impact du dispositif ANADE-Béjaia sur la création de micro-entreprises et d'emplois.

Cette partie d'étude examine l'impact du dispositif de l'ANADE sur l'inclusion financière et la

lutte contre les activités informelles en s'appuyant sur le cas de la wilaya de Béjaïa. Cet impact peut être apprécié à travers la création de micro-entreprises et la génération d'emplois sur la période 2007-2022. L'analyse repose sur des données issues d'une enquête de terrain menée auprès de l'agence de Béjaïa, une région caractérisée par une forte dynamique économique, un tissu entrepreneurial actif et un positionnement stratégique favorable au développement des activités.

4.1. Données globales relatives à l'Agence

Selon les données statistiques, du tableau N° 02 ci-après, depuis son lancement en 1998 à 2006, seuls 11 349 dossiers de demande de création d'entreprises ont été déposés, dont 3 451 ont obtenu l'accord bancaire et 4 171 micro-entreprises ont été financées. Le taux de financement était de 36,75 % des dossiers déposés, permettant l'insertion de 12 543 jeunes entrepreneurs. Cette faiblesse s'explique par le non-respect des critères d'éligibilité, le refus du système bancaire de financer certains projets jugés non bancables, et la suspension locale de certaines activités saturées. Le rôle des banques dans le processus de financement était significatif (environ 40,9 % des attestations d'éligibilité délivrées).

Tableau n2. Données globales relatives à l'agence ANSEJ-Béjaïa.

Année	Nombre de dossiers depoes	Nombre d'attestations d'éligibilités délivrées	Nombre d'accords bancaires reçus	Nombre de projets fiancés	Nombre d'emplois correspondants
2006*	11349	10639	4351	4171	12543
2007	1157	1522	424	417	390
2008	1149	390	651	655	1304
2009	3398	2448	1487	1197	3758
2010	4148	2516	1489	1240	3834
2011	9001	4586	3262	1794	4117
2012	1933	1828	2653	4096	7315
2013	3063	1983	1533	1637	3310
2014	2630	2525	1756	1522	3574
2015	988	979	1347	1105	2584
2016	254	236	329	561	1233
2017	230	212	166	172	490
2018	435	395	245	205	572
2019	483	469	401	344	1056
2020	577	290	278	178	549
2021	1030	679	399	246	802
2022	977	502	464	183	579

* Données globales relatives au dispositif depuis son lancement.

Source : Données de l'ANADE (ex ANSEJ), Antenne de Béjaïa, 2022

Plus tard, après les orientations d'amélioration du dispositif, le financement des micro-entreprises a atteint son niveau le plus élevé en 2012, avec 4 096 projets soutenus, générant 7 315 emplois. Cette hausse résulte des réformes et de l'assouplissement des conditions d'accès au financement (élimination des taux d'intérêt, réduction des cotisations personnelles).

Entre 2015 et 2016, le nombre de projets financés et d'accords bancaires a dépassé celui des dossiers déposés, traduisant une baisse progressive par rapport à 2014. Cette situation s'explique par l'accumulation de dossiers validés mais non encore financés.

Après 2016, le financement des micro-entreprises a poursuivi sa baisse, en raison d'une réorientation stratégique vers des secteurs à forte valeur ajoutée (TIC, énergies renouvelables, industrie agroalimentaire, économie verte). Les années 2018 et 2019 ont vu un soutien accru aux startups innovantes. Cette diminution pourrait également s'expliquer par des contraintes budgétaires, des ajustements stratégiques et des facteurs économiques, dont l'impact de la pandémie. L'agence a renforcé ses partenariats avec les incubateurs et les acteurs de l'écosystème entrepreneurial pour soutenir l'émergence de nouvelles entreprises technologiques.

4.2. La situation des projets financés selon le secteur d'activité

Le tableau N°03 nous montre que l'ANSEJ de la wilaya de Béjaïa a financé, durant la période 2007-2012, un nombre considérable de projets dans divers secteurs, favorisant ainsi la création d'emplois. Cette période était marquée par la dominance des secteurs des services, du transport, de l'artisanat et du BTP qui ont concentré l'essentiel des financements, en raison de leurs besoins en investissements modérés et de leur accessibilité pour les jeunes entrepreneurs.

Tableau n3. Répartition des projets financés par secteur d'activité (2007-12).

Secteurs d'activités	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Services	186	274	360	381	412	752
Artisanat	62	113	145	187	94	227
Agriculture	25	30	22	42	60	100
Transport	43	74	342	111	883	2060
Industrie	11	31	37	47	75	122
BTP	57	96	249	416	247	740
Pêche	2	2	2	0	0	0
Profession libérale	12	19	22	33	23	64
Maintenance	1	1	3	1	0	5
Hydraulique	0	14	19	22	0	26
Total	399	654	1201	1240	1794	4096

Source : Données de l'ANSEJ, Antenne de Bejaia.

En effet, le secteur des services a connu une expansion notable, notamment dans les TIC, le commerce et les services personnels. Le transport, pour sa part, a attiré une part significative des

financements, avec une prédominance du transport de marchandises (91,89 % des projets du secteur). En 2012, le transport représentait 50,29 % des projets financés, reflétant l'impact de l'urbanisation et du développement des infrastructures sur la demande de solutions de transport modernes.

Durant la période 2013-2016, en particulier après la chute des prix du pétrole, la lecture du tableau N° 04 nous renseigne que les financements ont été réorientés vers des secteurs stratégiques tels que le BTP et l'agro-industrie, nécessitant des investissements plus conséquents. Bien que l'industrie ait initialement attiré peu de jeunes entrepreneurs, elle a connu une croissance notable en fin de période, soutenue par des incitations gouvernementales visant à renforcer la production nationale et réduire la facture d'importation. Le BTP s'est maintenu comme un secteur en expansion, porté par les grands projets d'infrastructures étatiques, et a enregistré une meilleure capacité de création d'emplois (moyenne de 5 à 6 postes par entreprise). Les secteurs de la pêche, de l'hydraulique et de la maintenance ont suscité un intérêt limité.

Tableau n4. Répartition des projets financés par secteur durant la période 2013-16.

Secteurs d'activités	2013	2014	2015	2016
Services	356	352	183	141
Artisanat	216	155	118	27
Agriculture	108	83	76	34
Transport	159	44	0	0
Industrie	123	314	285	107
BTP	567	449	371	176
Pêche	3	9	1	0
Profession libérale	83	98	45	64
Maintenance	4	0	0	0
Hydraulique	18	18	26	12
Total	1637	1522	1105	561

Source : Données de l'ANSEJ, Antenne de Bejaia.2022.

Entre 2017 et 2022, l'ANSEJ a connu d'importantes réformes, marquées par un repositionnement stratégique et un élargissement de ses missions. Selon les données du tableau N°05, les financements ont progressivement évolué vers une diversification sectorielle, avec une priorité accordée aux projets innovants, aux technologies et les services à forte valeur ajoutée. Parallèlement, les secteurs traditionnels comme le BTP et les services ont enregistré un repli, tandis que le financement des projets de transport a été interrompu en raison de leur saturation, notamment dans les zones urbaines. Malgré les perturbations induites par la pandémie de COVID-19, l'agence a maintenu son soutien aux jeunes entrepreneurs, en orientant les

investissements vers l'agriculture moderne, les startups technologiques et l'industrie agroalimentaire, secteurs jugés stratégiques pour le développement économique.

Tableau n5. Répartition des projets financés par secteur d'activité durant la période 2017-22.

Secteurs d'activités	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Services	59	47	94	40	53	30
Agriculture	11	8	5	5	3	7
Transport de marchandises	0	0	0	4	12	5
Industrie	23	25	85	45	79	54
BTP	37	29	49	25	50	50
Profession libérale	26	90	102	42	33	28
Autres secteurs*	16	6	9	17	16	9
Total	172	205	344	178	246	183

* **Autres secteurs** : Artisanat, hydraulique et maintenance. L'ANADE n'a financé aucun projet dans le secteur de la pêche à partir de l'année 2016.

Source : Données de l'ANADE, Antenne de Bejaia.2022.

Cette période a été marquée par la mise en œuvre de la circulaire n°12-75 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, visant à renforcer l'entrepreneuriat chez les étudiants en fin de cycle universitaire en Algérie avec la création de Centres de Développement de l'Entrepreneuriat (CDE) et d'incubateurs universitaires en partenariat avec l'ANADE, en fournissant un accompagnement structuré et en favorisant la maturation des projets entrepreneuriaux issus du milieu universitaire.

4.3. La répartition des micro-entreprises financées par sexe du gérant

L'analyse de l'évolution du bilan d'activité de l'ANADE entre 2007 et 2022 met en évidence une prédominance masculine dans l'entrepreneuriat, malgré les initiatives visant à promouvoir l'entrepreneuriat féminin. Selon les données du tableau N°06, entre 2007 et 2016, les hommes représentaient entre 87,16 % et 93,21 % des bénéficiaires, investissant principalement dans les services, le BTP, l'artisanat, le transport et l'industrie. La participation féminine restait marginale (inférieure à 13 %), concentrée dans les services, l'artisanat, les professions libérales et l'industrie.

Entre 2017 et 2020, la part des hommes a diminué de 77,91 % à 67,8 %, se concentrant dans l'industrie, les services, les professions libérales et le BTP. Tandis que la part des femmes entrepreneures a progressé, atteignant 22,09 % à 32,20 %, soutenue par des initiatives gouvernementales favorisant leur insertion notamment dans les TIC, le commerce en ligne, l'artisanat moderne et les professions libérales.

Entre 2021 et 2022, la part des hommes s'est stabilisée à 81 %, avec une diversification vers des secteurs comme la maintenance et l'agriculture. La proportion de femmes bénéficiaires s'est maintenue autour de 18 %, avec une présence accrue dans les professions libérales, les services, l'industrie, le BTP et l'agriculture, mettant l'accent sur la production locale et l'innovation sociale.

Tableau n6. Répartition des projets financés par sexe du gérant entre 2007-22.

Année	Sexe du gérant	
	Taux de masculin	Taux de féminin
2007	87,97 %	12,03 %
2008	87,16 %	12,84 %
2009	92,67 %	7,33 %
2010	90,81 %	9,19 %
2011	90,75 %	9,25 %
2012	93,21 %	6,79 %
2013	92,18 %	7,82 %
2014	92,12 %	7,88 %
2015	92,76 %	7,24
2016	89,66 %	10,34 %
2017	77,91 %	22,09 %
2018	67,80 %	32,20 %
2019	76,74 %	23,26 %
2020	74,16 %	25,84 %
2021	81,71 %	18,29 %
2022	81,97 %	18,03 %

Source : Données de l'ANSEJ/ANADE, Antenne de Bejaia.2022.

5. Les obstacles rencontrés par le dispositif ANADE et les recommandations pour améliorer la formalisation des activités informelles

Plusieurs obstacles entravent l'efficacité du dispositif ANADE en matière d'inclusion du secteur informel. Pour y faire face, plusieurs recommandations ont été formulées :

- Simplification des procédures administratives

Les démarches administratives sont souvent perçues comme lourdes et décourageantes, constituant un frein majeur à la formalisation (SMAILI & BOUBAKEUR, 2018). En effet, le processus entrepreneurial implique une multitude d'intervenants, nécessitant de nombreuses validations et générant des délais prolongés. Ainsi, les exigences documentaires strictes (business plan, registre de commerce, certificats fiscaux, garanties bancaires) compliquent le parcours des porteurs de projets, et chaque irrégularité peut entraîner des retours de dossier et allonger les délais de traitement (pouvant dépasser six mois avant l'obtention d'un financement).

Pour améliorer cette situation, des orientations centrales mettent en avant la nécessité d'une digitalisation accrue et d'une modernisation du système bancaire algérien pour simplifier les procédures, accélérer les paiements et renforcer l'attractivité économique du pays (Plan d'action du gouvernement, 2021).

- Faciliter l'accès aux services financiers

L'accès au financement reste limité pour une large partie des entrepreneurs informels, en raison d'une réglementation contraignante et d'une infrastructure financière insuffisante. Les banques continuent d'exiger des garanties personnelles ou réelles que la majorité des jeunes promoteurs ne peuvent fournir (SAM & ZOURDANI, 2020). Cette exigence, combinée à une forte aversion au risque des banques, freine considérablement l'octroi des crédits. L'absence de produits financiers réellement adaptés aux besoins des micro-entreprises en démarrage (manque de souplesse, conditions de garantie allégées, taux favorables) est également un frein (AHOUARI, 2019).

Pour favoriser l'intégration des entrepreneurs informels dans l'économie formelle, l'ANADE est appelée à renforcer ses synergies avec les institutions financières, notamment en soutenant le développement de produits de financement adaptés. Cette approche, appuyée par la Banque d'Algérie (2023), vise à lever les obstacles à l'accès au crédit.

Par ailleurs, la digitalisation des services financiers émerge comme un levier essentiel pour améliorer l'inclusion financière. En accord avec le Plan d'action du gouvernement, elle permettrait d'élargir la couverture bancaire, de simplifier les procédures et d'atteindre les zones marginalisées. De plus, la mise en place de dispositifs tels que les comptes simplifiés, les microcrédits flexibles et les solutions numériques d'accompagnement contribueraient ainsi à réduire les barrières structurelles et à encourager la formalisation progressive des activités informelles notamment dans les zones peu desservies par le système bancaire traditionnel (Banque Algérie, 2022).

- Renforcement de l'éducation et de la sensibilisation financière

Un frein important à la formalisation des activités informelles réside dans le déficit de sensibilisation et de formation des entrepreneurs sur les bénéfices liés à l'intégration dans le secteur formel et sur les services proposés par l'ANADE. D'après l'Alliance pour l'Inclusion Financière (2021), le renforcement de l'éducation financière constitue un levier fondamental pour inciter ces acteurs à franchir le pas.

De plus, l'efficacité des dispositifs d'accompagnement dépend de leur capacité à combiner le soutien financier et le développement des compétences entrepreneuriales (HAMZA, MOHAMMED DJAMANE, & CHACHOUA, 2023). Dans cette logique, les Nations Unies recommandent l'élaboration d'une stratégie nationale d'éducation financière, incluant des modules dans les systèmes éducatifs et de formation, ainsi que des campagnes ciblées de sensibilisation (Nations Unies Algérie, 2022). L'utilisation des outils numériques, des médias et la participation des acteurs locaux sont également préconisées pour atteindre les populations vulnérables, notamment les travailleurs du secteur informel.

- Mise en place d'incitations à la formalisation et instauration d'un climat de confiance

La persistance de la méfiance des entrepreneurs informels à l'égard des institutions publiques, notamment envers les dispositifs de l'ANADE, freine leur intégration dans l'économie formelle. Cette méfiance est alimentée par des procédures administratives complexes, un déficit de transparence et des expériences passées peu concluantes, avec des taux de mortalité importants des entreprises créées, et la difficulté de nombreux jeunes à rembourser leurs crédits (SMAILI & BOUBAKEUR, 2018). La crainte d'une formalisation jugée contraignante, engendrant de nouvelles charges fiscales et sociales, renforce leur réticence, d'autant plus qu'ils doutent souvent de la qualité du suivi et de l'accompagnement proposés après la création de l'entreprise.

Pour surmonter ces obstacles, il est essentiel de restaurer un climat de confiance, de simplifier la

transition vers le formel et d'adopter une meilleure approche de proximité. Le Plan d'action du gouvernement de 2021 prévoit à cet effet, des mesures d'intégration de l'informel, tandis que l'ANADE pourrait renforcer l'attractivité de ses dispositifs par des incitations ciblées, telles que des exonérations fiscales temporaires ou des subventions spécifiques (BESSAADI, 2021).

6. Conclusion:

L'économie informelle en Algérie représente une part importante du tissu économique, tant en termes de contribution au PIB que d'emploi dans le secteur privé, révélant une marginalisation persistante sur les plans social et légal. Cette dynamique fragilise le marché du travail et réduit l'impact des politiques publiques. En réponse, le dispositif ANADE (Ex. ANSEJ) joue un rôle stratégique dans la politique nationale d'intégration progressive du secteur informel à l'économie formelle. À travers ses mécanismes de financement à taux bonifiés, d'accompagnement technique et de soutien administratif, il vise à promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes, les chômeurs, et les porteurs de projets issus de l'économie informelle. Cette orientation traduit la volonté des pouvoirs publics de faire du micro-entrepreneuriat un vecteur de formalisation, de création d'emplois durables et d'élargissement de la base productive nationale.

Cependant, les défis restent nombreux. Le secteur informel est marqué par une méfiance persistante envers les institutions, une faible culture financière, et une peur de la fiscalisation. De plus, les conditions d'accès au dispositif demeurent, dans la pratique, contraignantes pour les acteurs informels : difficultés à fournir les documents exigés, lenteurs dans le traitement des dossiers, et insuffisance de l'accompagnement post-crédation. À cela s'ajoute l'absence d'un cadre juridique flexible permettant une transition progressive vers la formalisation.

En somme, si le dispositif ANADE constitue un levier important pour l'inclusion financière et économique des entrepreneurs informels, son efficacité dépend fortement de sa capacité à s'adapter aux réalités du terrain. Il est impératif de renforcer les actions de sensibilisation, d'éducation financière, et de simplification des procédures, tout en développant des produits financiers souples et adaptés aux besoins spécifiques des acteurs du secteur informel. Seule une approche intégrée, participative et inclusive permettra de réduire durablement la dualité entre économie formelle et informelle, et de faire de l'entrepreneuriat un moteur de développement socio-économique en Algérie

4. Liste Bibliographique:

1. ADAIR, P., & BELLACHE, Y. (2012). EMPLOI ET SECTEUR INFORMEL EN ALGERIE : Déterminants, segmentation et mobilité de la main-d'oeuvre. *Région et Développement*(35), pp. 121-149.
2. AFI. (2021). *Intégrer le secteur informel*. Note d'orientation #44, AFI, FINANCIAL INCLUSION STRATEGY PEER LEARNING GROUP, SME FINANCE WORKING GROUP.
3. AFI. (2021). *Processus d'intégration du secteur informel*. AFI, FINANCIAL INCLUSION STRATEGY (FIS), PEER LEARNING GROUP, SME FINANCE (SMEF) WORKING GROUP., Malaysia.

4. AHOUARI, Z. (2019). Les jeunes algériens face à une politique d'emploi démesurée : Les programmes d'insertion professionnelle et sociale soutiennent la précarité. *Cahiers de recherche sociologie*(66-67), pp. 97-118.
5. ANADE. (2024). Récupéré sur www.anade.dz.
6. ANGEN. (2025). Récupéré sur www.angen.dz.
7. ATMANI, A., & MOUFFOK, N.-E. (2023). Effets des chocs pétroliers sur l'étendue de l'économie informelle en Algérie : Approche par un modèle ARDL Asymétrique (1970-2018). *Les cahiers du Créad*, 39(02), pp. 313-340.
8. Banque Algérie. (2022). *Brochure sur l'inclusion financière*. Banque d'Algérie.
9. Banque Algérie. (2024). *Rapport Annuel 2023 : Evolution économique et financière*.
10. Banque d'Algérie. (2023). *Journée Arabe pour l'inclusion financière : Renforcement de l'inclusion financière pour soutenir les efforts de lutte contre les répercussions du changement climatique*. Bank of Algeria.
11. Banque Mondiale. (2020). *Algérie, Note de conjoncture : Traverser la pandémie de COVID-19, engager les réformes structurelles*. Groupe de la Banque Mondiale, Région Moyen-Orient et Afrique de Nord.
12. Banque Mondiale. (2021). *Algérie, Bulletin de conjoncture : Accélérer le rythme des réformes pour protéger l'économie algérienne*. Banque Mondiale, Service des publications de la Banque Mondiale, Washington.
13. Banque Mondiale. (2025). *Inclusion financière*. Groupe de la Banque Mondiale. worldbankgroup.org.
14. BELADJINE, R., & MOHAMMED BELKEBIR, K. (2023). Mécanismes de soutien et de financement des Startups en Algérie. *Journal of Economic Integration*, 11(Issue 02), pp. 360-374.
15. BELLACHE, Y. (2010). L'économie informelle en Algérie, une approche par enquête auprès des ménages : Le cas de Béjaia. 51-67. *Economies et finances*, PARIS-EST CRETEIL (France) et Facultés SEGC, Université de Béjaia (Algérie), France, Algérie.
16. BERBAR, M. (2022). Analyse des retombées de la crise sanitaire de la COVID-19 sur l'économie informelle en Algérie. *Revue des sciences administratives et financières*, 06(02), pp. 477-497.
17. BESSAADI, D. (2021). L'économie informelle en Algérie : Enjeux et avantages de son intégration. *Articles région MENA*. Algérie, Equipe: Centre Algérien de diplomatie Economique.
18. BIT. (2014). *La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle*. Conférence internationale du travail, 103e session, BIT, Genève.
19. BOUZAR, C., & LOUGGAR, R. (2019). Le micro-crédit à travers le dispositif Angem et son impact en Algérie. *Journal of financial and accounting studies*, pp. 103-116.
20. Bulletin d'Information Statistique des PME. (2021). *Données de l'année 2020*. Ministère de l'Industrie. Algérie: Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information.
21. CNAC. (2023). Récupéré sur www.cnac.dz
22. DERDER, N., & BENAMMAR , A. (2022, Décembre 04). Le rôle de la Banque d'Algérie dans la formalisation de la finance informelle. *Revue internationale de la performance économique* , 5(2), pp. 698-714.

23. ELGHAZI, H., KERZABI, A., & HARRAR, S. (2020). Echec entrepreneurial : Cas des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif CNAC. *Les Cahiers du MECAS*, 16(01), pp. 91-104.
24. FMI. (2021). *Algérie*. Consultations de 2021 au titre de l'article IV, FMI, Publication Services, Washington.
25. FOURNIER, Y. (2003). *Algérie : Passer du micro-crédit à la microfinance pérenne*. (32). Paris, France: IRAM Dialogue.
26. FEREDJ, MADADI, A., & ADELLAH EL HIRTSI, H. (2021). L'inclusion financière en Algérie : Déterminants et Contraintes. *Revue d'économie et de développement humain*, 12(2), pp. 190-204.
27. HAMZA, F., MOHAMMED DJAMANE, F., & CHACHOUA, A. (2023). L'impact des dispositifs d'accompagnement sur l'insertion socio-économique et professionnelle en Algérie. *Advanced Research in Economics and Business Strategy Journal.*, 4(2), pp. 32-40.
28. KAMELI, M., GODIH, D., & LAZREG, M. (2023). L'inclusion financière : Enjeux et objectifs. *Revue des recherches en économie et management*, 04(01).
29. KHERCHI, M. H., & TACOUCHE, S. (2013). Evaluation des facteurs d'échec ou de réussite, par la régression logistique, des micro-entreprises d'après le dispositif ANSEJ. *Revue d'économie et de développement humain*, 4(1), pp. 261-278.
30. Nations Unies Algérie. (2022). *Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable en Algérie, 2023-2027*. United Nations Sustainable Development Group, DECADE OF ACTION, Algérie.
31. Nations Unies Algérie. (2024). *Rapport annuel des Nations Unies*. Algérie.
- OIT. (2022). *Soutenir la transition des entreprises informelles vers une croissance et une formalisation durable*.
32. Plan d'action du gouvernement. (2021). *Plan d'action du gouvernement pour la mise en oeuvre du programme du président de la république*. Services du Premier Ministre. Algérie: premier-ministre.org.dz.
33. Plan de Relance Economique. (2020). *Plan de relance économique 2020-2024, Volume 1 et 2*. Service du Premier Ministre. Algérie: premier-ministre.gov.dz.
34. SADEG, M. (2009). Comment interpréter l'économie informelle. (R. d. gestion, Éd.) 5(1), pp. 99-109.
35. SAM, H., & ZOURDANI, S. (2020). Finance inclusive et lutte contre la pauvreté et l'exclusion : Quel rôle de la technologie numérique en Algérie ? *Revue Economie et Développement*, 08(01), pp. 54-67
36. SMAILI, N., & KOLLI, M. (2018). Problématique de l'économie informelle et développement en Algérie : Cas de la wilaya de TIZI-OUZOU. *International Journal Of Economic Performance*, 06(02), pp. 81-96.
37. SMAILI, N., & BOUBAKEUR, Y. (2018). Entrepreneuriat au sein du secteur informel en Algérie. *Revue d'études juridiques et économique*, 01(02), pp. 172-289.
38. SOUAG, A. (2018). Economie informelle et les politiques d'emploi en Algérie : Quel impact. 55-57. PARIS-EST, Economies et Finances, Université de PARIS-EST, FRANCE.

- 39.** YAMANI, L., & BENSEDAT, S. (2022). Agence nationale de soutien et de développement de l'entreprenariat en tant que mécanisme de soutien et de développement des PME en Algérie, Etude de cas ANSEJ agence de Ksar Chellala. *Al Bashaer economic journal*, VIII(01), pp. 822-844.
- 40.** ZOURDANI, S., & SAM, H. (2022). Dynamique entrepreneuriale dans la wilaya de TIZI-OUZOU : Quels apport de la CNAC. *Revue TADAMSAD-UNEGMU*, 02(02), pp. 24-37.